

LA FRANCE DANS LE MONDE

Les territoires français dans le monde ; La langue française dans le monde

Attention les textes précisent deux éléments importants :

1. Ces deux questions sont à traiter en relation avec le programme d'instruction civique et morale.

2. Elles s'appuieront sur une étude du globe et de planisphères : les océans et continents, les grands traits du relief de la planète, les principales zones climatiques, les zones denses et vides de population, les espaces riches et pauvres à l'échelle de la planète.

D'une abondante bibliographie, on retiendra par exemple :

- Comité National de Géographie, *La France dans le Monde*, Paris, Nathan, 1992.
- Antoine Frémont et Anne Frémont-Vanacore, avec la collaboration de Patricia Cicille (éd.), *La France dans le monde*, Paris, RECLUS-La Documentation Française, 1999, coll. « Atlas de France ».
- On trouvera sur le site du ministère de l'Outre-Mer (www.outre-mer.gouv.fr/) à la rubrique « Les outre-mer » une carte situant les DOM-TOM et une série de monographies.
- Le site du ministère des Affaires étrangères est une mine d'informations sur la place de la France dans le monde et sur la francophonie : www.diplomatie.gouv.fr
- On pourra lire aussi une intéressante enquête de Martine Bulard parue dans *Le Monde Diplomatique* de juin 2001, « Hors des frontières, la France à la recherche d'une ambition culturelle » : www.monde-diplomatique.fr/2001/06/BULARD/15297

Une présence mondiale

De son passé colonial, la France n'a conservé que quelques possessions outre-mer, les « confettis de l'Empire », pour l'essentiel de petites îles qui regroupent ensemble quelque 2 millions d'habitants. Les territoires ultra-marins sont les suivants : Saint-Pierre-et-Miquelon (dans l'océan Atlantique à proximité du Canada), la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (petites Antilles dans la mer des Caraïbes), la Guyane (au nord du continent sud-américain), Mayotte et la Réunion (dans le sud de l'océan Indien), la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie (océan Pacifique), les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) dans l'Océan glacial Antarctique.

Les territoires ultra-marins français

	Statut	Superficie	Nombre d'îles	Population (2005)
Réunion	DOM-ROM (départements et régions d'outre-mer)	2 512	1	780 000
Guadeloupe		1760	7	448 000
Martinique		1102	1	333 000
Guyane		83 530		950 000
Mayotte	COM (collectivités d'outre-Mer)	374	1	201 000
Polynésie française		3 450	118	260 000
Saint-Barthélemy		25	1	7 000
Saint-Martin		53	1	32 000
Saint-Pierre-et-Miquelon		242	2	7 000

Wallis-et-Futuna		255	5	5 000
Nouvelle-Calédonie	Collectivité à statut particulier	18 575	16	232 000
TAAF, dont Iles Australes Terre Adélie	OM (territoire d'outre-mer)	439 800 7 800 432 000	4	Aucune population permanente
Les éparses Clipperton	Domaine privé de l'État	2 500 1	5 1	Aucune population permanente
	<i>Insurrections et barricades au XIX^e siècle</i>		2	

Ces territoires présentent des caractéristiques géographiques originales par rapport à la métropole mais forment un ensemble relativement disparate : il existe des îles et des terres froides (terre Adélie et Saint-Pierre-et-Miquelon), des îles volcaniques et tropicales (Mayotte, Réunion, Guadeloupe, Martinique), des archipels du Pacifique (Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie) et un territoire continental au climat équatorial (Guyane).

Les situations sont diverses mais des caractères communs se dégagent.

- Au niveau géographique : ces espaces sont isolés de la métropole. L'île de la Réunion est située à plus de 9 000 km de Paris, 16 000 pour la Nouvelle-Calédonie ; à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon et des TAAF, l'ensemble de ces territoires sont regroupés dans la zone intertropicale ; une bonne partie des espaces ultra-marins sont marqués par l'insularité.
- Au niveau démographique, les populations de l'outre-mer sont jeunes. Même si l'accroissement naturel est en diminution, les flux migratoires ont continué à alimenter la croissance démographique. La population de ces territoires a doublé en 20 ans et atteint aujourd'hui 2,61 millions.
- Au niveau économique, même si ces espaces apparaissent comme des îlots de prospérité dans des aires de sous-développement, les déséquilibres sont importants. Le chômage est massif (souvent supérieur à 30 % des actifs) et un quart de la population, en moyenne, reçoit le RMI). Le secteur agricole, fortement subventionné, est partout en perte de vitesse. À l'exception des activités de transformation des produits agricoles (sucreries, distilleries), l'industrie peine à se développer face à l'étroitesse des marchés et au coût de la main-d'œuvre. Le tertiaire, hypertrophié, constitue le véritable moteur de l'économie. Le tourisme représente, lorsque les coûts de transports le permettent, une source de développement potentielle. Ces faiblesses économiques et sociales entraînent des transferts financiers importants de la métropole et de l'Union européenne, ce qui place ces territoires en situation de dépendance. Les outre-mers constituent un élément de puissance de la France à travers le monde, que ce soit par l'importance de la zone économique exclusive (ZEE)* ou par le rôle géostratégique joué par ces territoires.

Il s'agit de l'espace maritime (eaux de surfaces–fonds marins–sous-sol) sur lequel l'État côtier exerce des droits souverains en termes d'exploration, d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques. La ZEE s'étend jusqu'à la limite des 200 miles nautiques, soit beaucoup plus que les eaux territoriales (12 miles). Ces espaces maritimes sont répartis autour de la métropole, des départements et territoires d'outre-mer et couvrent une superficie supérieure à 11 millions de km². La France possède la deuxième ZEE mondiale juste après les États-Unis. Les avantages d'une telle situation ne sont pas négligeables : elle procure à la France une

ressource halieutique (concernant la pêche), énergétique et minérale potentiellement très importante.

La défense de la langue, objectif majeur de la diplomatie culturelle française

Insurrections et barricades au XIX^e siècle

3

Le français fait partie des quelques langues parlées aux quatre coins du monde. Cette situation résulte avant tout du rayonnement passé de la France et de la politique coloniale qu'elle a longtemps menée. L'apprentissage du français progresse à l'étranger, surtout dans les pays qui ont introduit une seconde langue vivante obligatoire à l'école ; il s'ajoute alors à l'apprentissage de l'anglais. Cela s'est traduit par le doublement de l'exportation de livres français entre 1987 et 2000.

Le réseau scolaire français à l'étranger accueille 240 000 élèves dans 125 pays et 400 établissements primaires et secondaires. Il a pour objectif de prolonger à l'étranger le service public d'éducation au bénéfice des 80 000 jeunes Français qui le fréquentent et de contribuer, par la scolarisation de 160 000 élèves étrangers, à la politique culturelle extérieure de la France. L'Alliance Française, pour sa part, est implantée dans près de 150 pays où elle dispense des cours de langue à plus de 300 000 étudiants. La France peut encore s'appuyer sur un réseau d'établissements culturels qui était composé au début de l'année 2000 de 151 établissements répartis dans 91 pays ainsi que de 68 établissements annexes et 4 centres culturels franco-étrangers ; 50 % d'entre eux sont situés en Europe, l'Allemagne comptant à elle seule 19 établissements. Ceux-ci sont avant tout chargés d'enseigner le français, de diffuser la production culturelle et de fournir des documents et des informations sur la France. En 1998, on comptait enfin près de 150 000 étudiants étrangers en France, dont 18 000 boursiers du gouvernement français.

Pour promouvoir sa langue et sa culture, la France s'appuie sur la communauté francophone dont elle cherche à faire un lieu de coopération tant linguistique et culturelle qu'économique et politique. On estime généralement qu'environ 170 millions de personnes parlent français dans le monde. Un premier sommet francophone s'est tenu à Paris à l'initiative de François Mitterrand en 1986. Le 7^e sommet réunissant 52 États à Hanoi en 1997 a créé un poste de secrétaire général à la francophonie qui a été attribué à l'Égyptien Boutros Boutros Ghali, ancien secrétaire général des Nations unies. Celui-ci affiche de hautes ambitions pour ce qui est depuis 1998 l'Organisation internationale de la francophonie :

La Francophonie ne veut plus seulement être une communauté de destins, riche de trente années d'expérience en matière de coopération culturelle et technique. Elle veut aussi devenir une organisation internationale à part entière, résolue à faire entendre sa voix dans le concert des nations. (*Le Monde*, 23 février 1999)

La francophonie s'appuie essentiellement sur un réseau d'universités et sur une chaîne de télévision diffusée mondialement, TV5. Les moyens de cette dernière sont, comme son audience, très limités.